

Réseau franco-allemand

La 18^e rencontre annuelle du Réseau franco-allemand vient de se dérouler à Liège (Belgique)

Cette année, c'est la Chambre belge des traducteurs, interprètes et philologues (CBTIP) qui s'est chargée d'organiser la réunion annuelle du **Réseau franco-allemand à Liège, du 28 au 30 octobre 2011.**

Dès le vendredi après-midi, un éventail varié de visites était proposé, allant de TechSpace Aero au Palais de Justice, en passant par le Musée de la métallurgie et de l'industrie.

Ensuite, après un apéritif dînatoire très animé, offert par la CBTIP dans le décor quasi « catacombesque » impressionnant de l'Archéoforum, où une visite guidée avait conduit un certain nombre de collègues à travers les ruines de 9000 ans d'histoire, les 75 participants de la 18^e rencontre annuelle du Réseau franco-allemand se sont retrouvés dès le samedi matin à l'Espace Rencontres du Musée de la Vie wallonne. Un autre décor somptueux dans la Cour des Mineurs, un lieu culturel pétri d'histoire, situé dans un quartier magnifiquement restauré, alliant l'architecture traditionnelle de la région à quelques éléments modernes osés, tout de verre et de métal, tel l'ascenseur qui nous conduit au 3^e étage où nous attend une superbe salle de conférence, éclairée par la lumière zénithale sous les toits du Musée.

C'est là que commence la journée de travail du réseau. Après la remise des documents, quelques mots d'accueil de **Silvia Brügelmann-Gaspard**, organisatrice de la réunion, **Agnès Feltkamp, présidente de la CBTIP** et **Marie-Noëlle Buisson-Lange**, fondatrice du Réseau et responsable au sein d'**ATICOM**, souhaitent la bienvenue à tous et soulignent la présence très appréciée de nombreux nouveaux visages. Un bon signe pour notre réseau !

Sous un titre alléchant et plutôt joyeux : « *Die schönsten Blumen wachsen auf dem Trockenrasen* », notre collègue de la SFT **Olaf Jansen** aborde un sujet on ne peut plus sérieux, à savoir celui du brevet. Il nous présente les difficultés rencontrées dans la traduction des brevets, avec ses divers aspects linguistiques. Les exemples de textes comparés nous montrent les maladroites voire les erreurs commises dans la traduction et Olaf propose des solutions pour être plus près de la vérité technique et surtout juridique. L'important est donc ici la traduction littérale du texte, mais faut-il garder la lourdeur de certaines expressions si ancrées dans la tradition que certains clients semblent l'imposer au traducteur ? Les avis semblent partagés. Certains traducteurs « oseront » adopter des propositions relatives en allemand, pour remplacer l'alignement de participes présents et d'expressions françaises toutes faites, dont la corrélation est souvent difficile à identifier au final.

Il semble qu'il n'y ait pas de règles précises ni de cahier des charges imposé pour la traduction d'un brevet, ce que regrette bon nombre de collègues.

L'exposé d'Olaf Jansen est applaudi et suscite de nombreuses questions de la part des collègues concernés par ce type de traductions.

Après une pause café agrémentée de délicieuses vitamines (sous forme de clémentines) et autres petites douceurs, le travail reprend et tous sont de nouveau à l'écoute. C'est au tour des **collègues autrichiennes Beatrix Eichinger** et **Eveline Lungen-Amschl** de nous faire part de leurs recherches dans le domaine cosmétique. Intitulé « *Schönheit von außen und innen* », la première partie de l'exposé est consacré aux produits cosmétiques naturels, un domaine en

plein essor. Mais que se cache-t-il derrière ces nouvelles dénominations de Naturkosmetik, Biokosmetik et Bio-Naturkosmetik ? Il n'y a pas de définition juridiquement déterminée du terme « Naturkosmetik ». Les labels de certification comme BDIH en Allemagne ou Ecocert en France garantissent l'origine biologique des ingrédients.

En 2009, la part des cosmétiques bio occupait 4 % du marché des cosmétiques français et le chiffre d'affaires engrangé s'élevait à 340 millions d'euros, soit une hausse de 36 % par rapport à 2008 !

Un coup d'œil sur l'historique de plusieurs entreprises françaises engagées dans ce domaine, comme L'Occitane, Yves Rocher et The Body Shop, et surtout celle de Maurice Méségué, nous plonge dans le secret des plantes rares, de la chimie des plantes et de la quintessence.

Pour finir Beatrix distribue une petite synthèse terminologique, avec entre autres, des extraits du dictionnaire des plantes médicinales de Méségué.

En deuxième partie, Eveline Lungen-Amschl nous parle des compléments alimentaires, ces produits en vogue qui nous promettent la beauté de l'intérieur. Bien qu'ils soient en partie commercialisés en pharmacie, ils doivent être bien distingués des médicaments, puisqu'ils ne sont pas autorisés à vanter des avantages thérapeutiques. En ont-ils d'ailleurs ? La question posée avec humour par Eveline reste à l'appréciation de chacun, mais le doute reste permis. Une liste terminologique établie suite à ses recherches nous permettra de mieux cerner les étiquetages de ces produits.

Après cette intéressante intervention, c'est au tour de **Natascha Dalügge-Momme** de nous présenter son approche de la traduction des actes et autres documents officiels dans la pratique. Que peut-on ou que doit-on absolument traduire dans ces documents ?

Natascha cite les bases juridiques qui régissent l'exercice de la profession de « Sprachmittler », à savoir traducteur et interprète : la Déclaration des Droits de l'homme, la convention européenne des droits de l'homme et des libertés fondamentales, la loi allemande portant sur l'organisation judiciaire. Elle aborde le thème de la prestation de serment des traducteurs et interprètes judiciaires et les différences qui existent à ce sujet dans les différents länder allemands, tant au niveau des appellations que des conditions nécessaires à remplir pour être, comme on les appelle en France, « traducteur expert près les tribunaux »

Natacha insiste sur l'obligation de neutralité pour l'interprète, présente les différents types de documents (diplômes, permis de conduire, brevets, actes notariés, etc.).

Puis vient l'exposé des MUSS et des NICHT, à savoir ce que le traducteur ou l'interprète « doit obligatoirement » et ne « doit pas » traduire dans les actes et autres documents juridiques. Nombreux sont les collègues concernés par ce sujet et les questions fusent, auxquelles Natacha apporte chaque fois des réponses précises. Pour finir, elle évoque certains termes particulièrement épineux à transcrire, du fait des différences qui existent entre les systèmes juridiques, notamment les notions de « Mord » et de « Totschlag ».

L'intervention de Natacha est longuement applaudie et plusieurs collègues la féliciteront et la remercieront encore a posteriori sur le forum du réseau.

Un déjeuner-buffet servi dans l'« Espace saveurs » situé au rez-de-chaussée du bâtiment vient interrompre l'atmosphère studieuse et bien vite, les langues se délient et des petits groupes se forment, tantôt autour des tables disposées çà et là, tantôt dans le très beau cloître de l'ancien Couvent des Mineurs, où la clémence de la météo invite à profiter des derniers rayons de soleil de la saison. Certains vont jeter un œil dans le Musée de la Vie wallonne et admirer (avec effroi) la dernière guillotine ayant servi en Belgique, avec en vitrine la tête momifiée d'un des derniers décapités...

Dans les étages, le Musée, autrefois raillé sous le nom de « musée des vieilleries » est devenu un superbe témoin incontournable du passé populaire de la région, avec des milliers de fort jolis objets collectionnés au fil des ans.

Dès 14 heures, après quelques communications diverses, **Patrick Bergen** nous rappelle brièvement l'adresse du fichier de Berne (pour les traducteurs allemand-français), qui propose actuellement un accès gratuit pour un mois, et cite d'autres publications intéressantes, dont les prospectus sont disponibles dans la salle.

Nous revenons ensuite à l'ordre du jour et **Monsieur André Henkes, avocat général près de la Cour de cassation de Belgique**, vient nous parler du « *Belgisches Gesetzbuch in deutscher Sprache* ». C'est avec un enthousiasme peu commun et beaucoup d'humour qu'il nous présente son « enfant ». Il a en effet participé pour une grande part à sa réalisation et nous explique ce qui semble pour des auditeurs non belges assez inattendu voire époustouflant : la publication sur papier d'un document juridique de cet acabit à l'ère (presque) totalement numérique du livre et ensuite, pourquoi au fond cette publication, pour un public limité à quelque 75 000 Belges germanophones ? Un symbole ?

Petit à petit M. Henkes nous introduit dans les méandres linguistiques étonnants et uniques de la Belgique : 6 législateurs avec 3 langues officielles et 4 régions, 1 royaume avec 6 républiques !

Les difficultés évoquées qu'il a rencontrées au tribunal, où il a exercé précédemment en tant que procureur, ne sont pas étrangères à beaucoup d'entre nous. D'une part, des interprètes parfois sortis d'on ne sait où, voire choisis dans une autre langue que celle demandée (!), d'autre part, la difficulté du texte légal lui-même... « La difficulté ne tient pas au manque de capacité du traducteur, mais souvent au fait que le texte lui-même est nul ! ». Une phrase applaudie avec vigueur par les collègues reconnaissants.

Revenant à la DG (*Deutschsprachige Gemeinschaft*), une dénomination qui ne semble toutefois pas faire l'unanimité, M. Henkes nous parle du *Zentralübersetzungsdienst*, qui emploie entre 35 et 40 traducteurs. La base de données terminologiques trilingues (Semamdy) sur le site du Service central de traduction allemande (SCTA) met à la disposition des germanophones les traductions allemandes de codes, lois, arrêtés et circulaires belges. Le site permet aussi de consulter la banque de données de la Commission de la Communauté germanophone pour la terminologie juridique allemande (Debeterm).

La publication du Code de la législation belge en langue allemande est la concrétisation de bien des attentes. Elle veut faciliter au citoyen germanophone l'accès direct au droit. C'est également une aide bienvenue pour les professions juridiques (y compris les traducteurs) et une « contribution significative pour l'unification de la terminologie juridique existante en langue allemande ainsi que pour son utilisation uniforme ».

Trois principes régissent les affaires judiciaires en Belgique : l'unilinguisme dans chaque affaire, le principe de territorialité et le principe de personnalité.

La publication du Code de la législation belge en allemand doit aider à respecter ces principes et donner aux citoyens germanophones un accès direct aux textes de la loi belge.

Il s'agit d'un recueil, puisque tous les textes légaux n'ont pas encore été traduits, mais il permet une manipulation facile des textes les plus utiles et un prix abordable pour tous.

Il est prévu de le compléter au fur et à mesure et de procéder à une mise à jour régulière.

Parsemée d'anecdotes savoureuses, l'intervention de M. Henkes remporte un vif succès et même après l'avoir achevée, il se voit entouré de nombreux collègues pressés de lui poser encore d'autres questions.

Après la pause café, **Patrick Lehner de l'ASTTI** prend le relais pour nous plonger « dans les arcanes de la comptabilité ».

Un thème ardu qui retient cependant l'attention des auditeurs. Partant du principe qu'il faut comprendre de quoi on parle avant de traduire, Patrick nous présente sur écran des tableaux clairs qui nous rappellent successivement les relations entre les différents documents comptables : journal, compte de résultat, bilan, tableau de flux.

Puis vient l'analyse verticale, avec le résultat net, le tableau de flux de liquidités et les ratios.

Il nous explique pourquoi une société qui a une progression de 20 % de son chiffre d'affaires affiche ensuite une hausse de bénéfices de 360 %, ce qui peut paraître effectivement curieux pour un néophyte... Comme le dit le titre de son exposé, il faut bien retenir son souffle, mais les documents distribués par Patrick à l'appui de son intervention nous aident à y voir plus clair.

Bien que Patrick ne fasse pas de traduction en langue allemande, il connaît à fond le sujet et les documents fournis comportent la majorité des termes utiles en allemand pour traduire un bilan et seront une aide précieuse pour les collègues concernés.

La dernière intervention de la journée est celle d'**Edie Kremer** et **Franz-Josef Heinen** qui viennent présenter leur livre sur le langage de tous les jours en Belgique orientale, « *Mostert, Bics und Beinchen stellen* ».

Tout le monde sait que les germanophones de l'est de la Belgique parlent un « autre » allemand. On y trouve des termes comme Mazout, Bic et Brasel. Les auteurs du livre ont réuni d'innombrables exemples de cette langue et en ont fait un livre amusant, mais aussi intéressant, où l'on relève des influences de la langue française, de l'allemand, et même du dialecte parlé dans l'Eifel et la région de Cologne.

Tour à tour, ils nous lisent quelques-unes des expressions dont s'orne le parler quotidien de cette région, et déclenchent rires et applaudissements : *die Trottinette*, *die Garage* (pour Werkstatt comme en France) *hat uns depaniert*, *wir chippotieren*, *Flemme*, *kif-kif*, *komplexiert*, *plattes Wasser*, *Raclette*, *Occasion*, usw.

Quelques-unes des expressions sont reconnues dans la salle, d'autres nous laissent perplexes. Même s'ils l'ont fait sans prétention, comme le soulignent les deux linguistes, et plutôt écrit pour le plaisir, un peu comme des collectionneurs, la vivacité et l'enthousiasme des deux auteurs nous donnent en tout cas envie de lire cet ouvrage distrayant.

Après les remerciements traditionnels, les fleurs et les chocolats, remis les uns à l'organisatrice et les autres aux intervenants, la journée de travail se termine et vient le moment de fixer la date de la prochaine réunion. Le collègue Olaf Jansen de la SFT (französischer Berufsverband) propose d'organiser la prochaine rencontre à Toulouse. Elle devrait avoir lieu fin octobre 2012, la date exacte en sera précisée plus tard.

Après ces heures studieuses, nous nous retrouvons autour d'un dîner, qui nous fait découvrir les spécialités gastronomiques liégeoises.

Le dimanche matin suit, selon la tradition, une visite guidée de Liège sous le soleil qui n'a pas cessé d'être de la partie.

Françoise Fourault-Sicars

fourault.sicars@wanadoo.fr